

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Multicultural Association Chaleur region Inc. Association multiculturelle, région Chaleur inc.		Date d'inspection Le 02 juillet 2026	
Nom de l'établissement Garderie Association Multiculturelle Région Chaleur		Numéro de permis 2025023	
Adresse 378 King Street Bathurst NB E2A 1P3		Numéro de téléphone (506) 547-7651	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 34	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE	
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	03 juil. 2026	30 juin 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La lacune a été corrigée par courriel. Aucun ratio n'a fut prise.

original signé par
Mona Martin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 02 juillet 2026

Date

original signé par
Chloe Lebreton

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"